Le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et le collectif interassociatif sur la santé (CISS) poursuivent leur collaboration pour promouvoir la télémédecine, son usage par les professionnels et son recours par le grand public.

En janvier dernier, une vidéo socle a été diffusée pour expliciter à la fois l'objectif phare de la télémédecine – garantir aux Français la permanence et la continuité des soins auxquels ils ont droit en tout lieu du territoire – ainsi que différentes formes concrètes de prise en charge. Parmi elles, figurait le traitement des accidents vasculaires cérébraux (AVC), qui fait l'objet de la 2ème vidéo de promotion.

Le projet « **Télé AVC Artois-Hainaut** » porté par le centre hospitalier de Lens a été retenu. Il repose sur la mise en place d'une astreinte de « télé-AVC » mobilisant des neurologues et des radiologues, assurée par l'hôpital pour le compte des autres établissements du territoire Hainaut-Artois ne disposant pas des ressources médicales nécessaires.

Bilan pour les patients : une prise en charge à distance, rapide et sécurisée, 1 500 alertes neurologiques gérées et 230 actes de téléassistance à la thrombolyse réalisés dans les 90 minutes suivant l'arrivée des patients aux urgences de leur centre hospitalier d'admission. Mais aussi, une limitation très notable des complications liées à une prise en charge parfois trop tardive hors télémédecine.

2 autres vidéos seront diffusées prochainement, l'une sur le suivi à domicile de malades insuffisants cardiaques et l'autre sur la prise en charge de patients détenus.

Visionner la vidéo « Télé AVC Artois-Hainaut » :

- sur le site du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

- sur le site du collectif interassociatif sur la santé